



Tours, le 23 janvier 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Episode de pollution atmosphérique aux particules en suspension Niveau 1 d'alerte à la population

L'épisode de pollution qui a débuté vendredi 20 janvier se poursuit et concerne l'ensemble de la région Centre – Val de Loire.

Le département d'Indre-et-Loire passe ce jour au niveau 1 d'alerte à la population prévu par le plan de lutte contre la pollution atmosphérique.

Le pic de pollution n'étant pas encore atteinte, le seuil d'alerte de niveau 2 devrait être dépassé dès demain mardi 24 janvier 2017.

Mesures réglementaires prises en application de l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2015 :

- La vitesse maximale autorisée est abaissée de 20 km/h sur les portions d'autoroutes A10, A28, A85 et sur les portions de routes départementales RD 751, RD 910 et RD 943. Cette limitation s'accompagne pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes d'une baisse des vitesses à 80 km/h sur les portions d'autoroutes A10, A28, A85 et 70 km/h sur les portions départementales RD 751, RD 910 et RD 943.

Des contrôles routiers seront réalisés par les forces de l'ordre.

- Tout brûlage à l'air libre est interdit et cette pratique est sanctionnable, y compris le brûlage des résidus végétaux agricoles (sauf raison de sécurité).

- Les travaux générateurs de poussières (démolitions,...) sur les chantiers ne peuvent être réalisés que si un arrosage permettant l'abattage des poussières est mis simultanément en œuvre.

Recommandations :

1. sanitaires :

- Les pratiques d'aération et de ventilation doivent être maintenues.

- Il convient de ne pas aggraver les effets de cette pollution en ajoutant des facteurs irritants : fumée de tabac, utilisation de solvants en espace intérieur, chauffage au bois, déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords aux périodes de pointe.

- Il est vivement conseillé de limiter les activités physiques autant en plein air qu'à l'intérieur, de privilégier des sorties brèves et de reporter les activités qui demandent plus d'efforts.

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, essoufflement, sifflements, palpitations, il ne faut pas tarder à prendre conseil auprès de son médecin.

2. comportementales :

- Evitez l'utilisation de la voiture en solo en recourant aux transports en commun et au covoiturage.
- Les pratiques sportives, y compris le cyclisme, sont déconseillées.
- Evitez les feux de cheminée et l'utilisation de poêle ancien, sauf s'il s'agit du mode de chauffage principal, et maîtrisez la température de chauffage des logements.
- Pour les travaux, privilégiez l'emploi d'outils manuels ou électriques plutôt qu'avec des moteurs thermiques.

3. Pour les entreprises de travaux publics :

- Mettez en place sur les chantiers des mesures visant à réduire les émissions de poussières.
- Evitez l'utilisation de groupes électrogènes pendant la durée de l'épisode de pollution.

4. Pour les industriels :

- Vérifiez le bon état et le bon fonctionnement des installations de combustion et des dispositifs antipollution.
- Reportez les opérations qui pourraient être à l'origine d'émissions atmosphériques polluantes inhabituelles.

5. Pour les entreprises et administrations :

- Adaptez les modalités de travail de vos salariés et agents.
- Si les moyens le permettent, le recours au télétravail et à l'audioconférence ou à la visioconférence est recommandé.

6. Pour les agriculteurs :

- Reportez, si possible, les épandages de fertilisants minéraux et organiques à la fin de l'épisode.
- Vérifiez le bon fonctionnement des équipements de chauffage des bâtiments d'élevage et des serres.

Rappel des effets sur la santé :

Les épisodes de pollution peuvent entraîner l'apparition ou l'aggravation de divers symptômes (allergie, asthme, irritation des voies respiratoires, effets cardio-pulmonaires...), notamment chez les personnes les plus vulnérables (nourrissons et jeunes enfants, femmes enceintes, personnes âgées, personnes asthmatiques ou souffrant de pathologies cardio-vasculaires ou respiratoires) et les personnes sensibles aux pics de pollution et/ou chez lesquelles les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics de pollution (personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque...).

Pour connaître l'évolution de l'épisode, consultez de site Internet www.ligair.fr

Contacts presse :

Esther DAVID : 02 47 33 10 05 – 06 85 33 46 84

Benoît JACQ : 02 47 33 10 06 – 06 85 07 79 99

pref-communication@indre-et-loire.gouv.fr

www.indre-et-loire.gouv.fr

 @Prefet37

 Préfet d'Indre-et-Loire